

Données relatives aux membres de la famille accompagnant le travailleur

Conjoint(e)

Nom(s) :

Date de naissance :

Prénom(s) :

Nationalité :

Adresse actuelle :

Enfants

Identités complètes, dates de naissance et nationalité des enfants qui viennent en Suisse :

-
-

Si le conjoint et/ou les enfants sont originaires d'un pays Etats tiers, les documents au point n° ④ doivent être joints pour le regroupement familial en vue de permettre de traiter simultanément l'ensemble de la famille.

Autorisation d'entrée à transmettre à l'Ambassade/Consulat de Suisse à :

Si le conjoint et/ou les enfants sont originaires de l'un des Etats membres de l'AELE ou de la CE signataires de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec la Suisse (ALCP), les pièces nécessaires pour le regroupement familial sont requises lors de l'annonce d'arrivée auprès de la commune de domicile.

Liste des documents à joindre à la présente

IMPORTANT ! En cas de présentation d'un dossier incomplet, l'entier de la demande sera retourné à l'employeur.

① Travailleur frontalier :

- ✓ Attestation de domicile à l'étranger ou facture EDF ou attestation fiscale étrangère
- ✓ Copie d'une pièce d'identité valable y compris l'indication officielle de la validité
- ✓ 1 photographie format passeport
- ✓ Indication de votre éventuel lieu de résidence secondaire en Suisse

② Activité indépendante :

- ✓ Copie du bail à loyer des locaux de votre entreprise
- ✓ Explications détaillées des démarches administratives effectuées ou planifiées pour démarrer l'activité indépendante en étant au bénéfice de toutes les autorisations nécessaires (Loi sur le travail, police du commerce, autorisation d'exercer, affiliation à une caisse de compensation, police sanitaire, etc)
- ✓ Business plan (descriptif détaillé de l'activité prévue et de son développement/planning)

Au terme des 6 premiers mois d'activité :

- ✓ Copies des justificatifs attestant de vos ressources financières (relevé bancaire, bilan de comptabilité depuis le début de l'activité, etc)
- ✓ Attestation d'assujettissement de l'Office d'impôt du district mentionnant que vous êtes inscrit pour l'exercice de votre activité indépendante
- ✓ Attestation d'affiliation en qualité d'indépendant auprès de la caisse AVS

Travailleur frontalier indépendant : documents à fournir selon les points ① et ②

③ Activité salariée auprès d'une société pratiquant la délégation de personnel :

- ✓ Contrat de mission

④ Regroupement familial :

Les pièces doivent nous être fournies avec une traduction officielle et légalisée dans une de nos langues nationales.

Pour le conjoint :

- ✓ Copie de l'acte de mariage ou du livret de famille
- ✓ Extrait du casier judiciaire
- ✓ Copie du passeport
- ✓ Copie de l'éventuel titre de séjour durable dans un pays de l'AELE ou de la CE signataire de l'ALCP

Pour les enfants :

- ✓ Copie de l'acte de naissance ou du livret de famille
- ✓ Copie du jugement de divorce ou de séparation de corps (en cas de divorce/séparation)
- ✓ Copie de la décision concernant l'attribution du droit de garde sur les enfants mineurs (en cas de divorce/séparation)
- ✓ Copie du consentement écrit officiel et légalisé du parent restant à l'étranger (dans tous les cas si un parent reste à l'étranger)
- ✓ Attestation de prise en charge financière pour les enfants non communs
- ✓ Copie du passeport
- ✓ Copie de l'éventuel titre de séjour durable dans un pays de l'AELE ou de la CE signataire de l'ALCP

Les conditions de logement seront vérifiées lors de l'arrivée en Suisse. Selon la pratique de notre Service, nous considérons qu'une habitation est convenable et suffisamment spacieuse lorsque chaque pièce de l'appartement, hormis vestibule, hall d'entrée, cuisine, etc, est partagée par un maximum de 2 personnes.